



Est ce du piratage? y'a t il assez de preuves?

Par **MAAT38000**, le **21/07/2010** à **11:21**

Bonjour,

je suis chef d'entreprise depuis 2005. Depuis peu une de mes salariées se plaint d'avoir eu des mails effacés dans sa messagerie, une personne serait donc rentrer dans ses mails. Le problème c'est que lors de l'embauche de chaque salarié nous donnons un mot de passe sous forme d'un modèle standard. Autrement dit tout le monde peut connaître le mot de passe de tout le monde. C'est pourquoi nous demandons de changer ce mot de passe immédiatement en le personnalisant. En l'occurrence, cette employée ne l'a jamais fait comme d'ailleurs bien d'autres. Hormis le fait qu'elle certifie avoir eu des mails effacés, nous avons également constaté des connections à sa messagerie à des moments où selon elle, elle ne pouvait pas se connecter.

Est ce suffisant pour porter plainte ? Peut on considérer que nous avons des preuves pour espérer que notre plainte aboutisse et la justice demande une recherche des adresses IP lors de ses connections "anormales"?

Merci